

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations, vous êtes amenés à transmettre à Aistheis Conseil des données à caractère personnel. En conséquence, Aistheis Conseil traite des données personnelles vous concernant. Lorsque vous communiquez des données personnelles de tiers (votre conjoint, votre enfant, etc.), vous vous engagez à avoir obtenu leur consentement et à les avoir informés des présentes mentions informatives.

Aistheis Conseil traite en qualité de responsable de traitement des données personnelles dans le cadre de son activité de Conseil en Gestion de Patrimoine, au sens des dispositions du règlement n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD).

Ces données peuvent être traitées à des fins de passation, de gestion et d'exécution des contrats car elles sont nécessaires à l'exécution d'un contrat auquel vous êtes partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande. Ces données peuvent également être traitées, si vous y avez consenti ou si l'entité Aistheis Conseil y a un intérêt légitime, afin de réaliser des opérations de prospection. Enfin, ces données peuvent être traitées aux fins de respect des obligations réglementaires incombant à Aistheis Conseil, étant entendu que ces obligations peuvent varier eu égard à votre situation (notamment et de manière non-exhaustive, aux obligations liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, au respect des dispositions du Code monétaire et financier, au respect des positions de l'Autorité des marchés financiers, au respect des dispositions du Code des assurances, etc.).

Ces données sont conservées 5 ans après la fin de votre relation contractuelle avec Aistheis Conseil. Si vous n'avez pas contracté avec Aistheis Conseil, vos données peuvent être conservées jusqu'à 3 ans après le dernier contact émanant de votre part. Dans le cadre de certaines situations exceptionnelles, vos données sont susceptibles d'être conservées au-delà de ces durées.

Ces données pourront être transmises aux partenaires commerciaux d'Aistheis Conseil (ainsi que toutes autres sociétés pouvant ultérieurement intégrer le groupe Aistheis Conseil), ainsi qu'à ses prestataires (éditeurs de logiciels SaaS, hébergeur, agrégateur, archiver, etc.) agissant sur ses strictes instructions.

Vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès ainsi qu'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition pour motif légitime aux données personnelles vous concernant. Pour exercer l'un de ces droits, merci d'effectuer votre demande par e-mail à l'adresse suivante : t.accary@aistheis-conseil.fr ou par courrier postal en écrivant à : Aistheis Conseil 17 Chemin de pierre blanche – 69570 DARDILLY

Aistheis Conseil a fait le choix de désigner un délégué à la protection des données, joignable à l'adresse e-mail suivante : t.accary@aistheis-conseil.fr.

LITIGE

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation par courrier à l'adresse de la société, par mail à t.accary@aistheis-conseil.fr, à son conseiller habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la date de réception pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

• Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 (www.amf-france.org/le_mediateur).

• Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris. Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr – consommation@cmap.fr).

En cas d'échec, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

AUTORITÉS DE TUTELLE

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de Contrôle et de Résolution – 4, place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.

Je soussigné(e) _____ atteste avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait à _____ le _____

Signature :



Nom :

Prénom :

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

(Conforme art. 325-5 du règlement général de l'AMF, art. L521-2 du Code des Assurances et article R519-20 du code monétaire et financier)

La société AISTHESIS CONSEIL a été créée le 28 Août 2019.
Capital de 10 000 €
Siège social : 17 Chemin de pierre blanche – 69570 DARDILLY
Tél. : 06 14 27 98 86
N° SIREN : 853 410 660 RCS LYON
TVA intracommunautaire :
Site internet : www.aistheis-conseil.fr
Email : t.accary@aistheis-conseil.fr

Président du conseil d'administration : Pierre-Yves CHANUT
Directeur général : Théau ACCARY

AISTHESIS CONSEIL est adhérente de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (C.N.C.G.P. - www.cncgp.fr - 4, rue de Longchamp - 75016 Paris), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Inscrite sous le numéro 19006909 auprès de l'ORIAS (www.oriass.fr)

Assurance professionnelle :

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles – 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9.

CHARTRE

Face à vous, un professionnel qui s'engage

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel
- Agir avec loyauté, compétence et diligence aux mieux des intérêts de ses clients
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- S'enquérir de la situation de son client, de son expérience et de ses objectifs, afin d'avoir une approche patrimoniale globale pour formuler un conseil
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- Respecter le secret professionnel

**LA SOCIÉTÉ AISTHESIS CONSEIL RELEVÉ DES STATUTS
RÈGLEMENTÉS SUIVANTS**

Conseiller en investissements financiers (CIF)

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers).

AISTHESIS CONSEIL n'entretient pas de relation significative de nature capitalistique ou commerciale avec des établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif).

Conformément à l'article 325-6 du Règlement Général AMF, lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera soumise.

Démarcheur bancaire et financier

Identité des mandants pour lesquels AISTHESIS CONSEIL exerce une activité de démarchage : Néant

Courtage en assurance

Courtier d'assurance ou de réassurance, positionné dans la catégorie « b », n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance (conseil de niveau 2).

Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles la société travaille.

AISTHESIS CONSEIL n'a aucun lien financier avec les établissements d'assurances (participation directe ou indirecte égales ou > à 10 % des droits de vote ou du capital).

AISTHESIS CONSEIL peut percevoir des rétrocessions sur les droits d'entrée, les frais d'arbitrage, les frais de gestion et des rétrocessions financières sur les investissements financiers effectués par ses clients.

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce N° CPI 6901 2019 000 042 926 délivrée par la CCI de Lyon, ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Courtage en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)

AISTHESIS CONSEIL n'a aucun lien financier avec les établissements de crédits, de financement ou de paiement (participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital) et aucun établissement de crédit, de financement ou de paiement représente plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1.

Identité des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels AISTHESIS CONSEIL travaille : Crédit Agricole, CIC, Banque Rhône Alpes, etc.

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

PARTENAIRES

Pour la commercialisation d'instruments financiers :

NOM	RÉMUNERATION
Finaveo Partners : 203 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris	R/C *
Nortia : 215 Avenue Le Nôtre – 59100 Roubaix	R/C *
Société Générale – Adequity : 17, cours Valmy - 92800 Puteaux	R/C *
BNP Paribas Arbitrage Privalto : 20, boulevard des Italiens - 75009 Paris	R/C *
Natixis - Agapan : 47, Quai d'Austerlitz – 75013 Paris	R/C *

En assurance de personnes :

NOM	RÉMUNERATION
Generali Patrimoine : 11, boulevard Haussmann – 75008 Paris	R/C *
Nortia , donnant accès aux assureurs suivants : SwissLife, AGF, Generali Patrimoine.115, rue Montmartre – 75002 Paris	R/C *
SwissLife : 7, rue Belgrand – 92300 Levallois-Perret	R/C *
Unep : 12, rue Clapeyron - 75008 Paris (assureur Oradea vie – Groupe Société Générale)	R/C *

En matière de protection sociale :

NOM	RÉMUNERATION
SwissLife : 7, rue Belgrand – 92300 Levallois-Perret	C **
Ugip : 73-75, rue Brillat Savarin - 75013 Paris	C **
Ageas : 1, rue Blanche – 75009 Paris	C **
Cipres Vie : 64, place des Corolles - 92400 Courbevoie	C **
April : Immeuble Aprilium - 114, boulevard Marius Vivier-Merle - 69439 Lyon Cedex 3	C **
Alptis : 33, cours Albert Thomas – 69445 Lyon Cedex 03	C **

Pour l'immobilier :

NOM	RÉMUNERATION
Nexity, Kaufman & Broad, Cogedim, Revenu Pierre, Pierre Revente, Icade Promotion, Les Nouveaux Constructeurs, Bouygues Immobilier, Sphère Immo.	C **
« Immobilier papier » : Sofidy, La Française AM, Perial, Corum Asset Management, Urban Premium	C **

En matière d'investissements défiscalisant :

NOM	RÉMUNERATION
Alcyom : 99, quai du Docteur Dervaux– 92600 Asnières sur Seine	C **
Ecofip : 48, rue Lauriston – 75116 Paris	C **
123 Investment Managers : 94, rue de la Victoire - 75009 Paris	C **
Truffle Capital : 5, rue de la Baume -75008 Paris	C **

En matière de crédit bancaire :

NOM	RÉMUNERATION
Crédit Agricole : 1, rue Pierre de Truchis de Lays – 69410 Champagne au Monts d'Or	C **
CIC : 8, place de la République – 77300 Fontainebleau	C **

R/C * : Rétrocessions/Commissions - C ** : Commissions

HONORAIRES

Nature de la mission	Rémunération fixée
Taux horaires de base	200 € HT (soit 240 € TTC)
Bilan patrimonial	1 200 € HT (soit 1 440 € TTC)
Reconstitution de carrière et calcul de retraite théorique	800 € HT (soit 960 € TTC)
Etude changement de statuts et d'optimisation de la rémunération	1 200 € HT (soit 1 440 € TTC)